

Site d'enfouissement technique de Lachenaie



Un monstre à contrôler

Mémoire : Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)
par BFI (Browning-Ferris Industries).

Présenté /Rollande Dulong
Citoyenne de Repentigny
Bachelière en psychologie
Retraitée de la Santé et
des Services Sociaux
20 février 2008

Sommaire

Mes intérêts.....	page 3
Mes préoccupations.....	page 4
Approche analytique versus approche systémique.....	page 5
Les risques encourus.....	page 6
Autres informations.....	page 8
La poubelle du Québec.....	page 9
Recommandations.....	page 10
Conclusion.....	page 11

Un monstre à contrôler.

Mes intérêts :

Je m'intéresse à ce projet parce qu'il va à l'encontre de mes valeurs de respect des personnes et de l'environnement en plus d'être à l'opposé d'une justice sociale.

Je suis soucieuse de mon milieu de vie et pour ces raisons, en 1972, j'ai quitté la grande ville et je me suis installée, avec ma famille, en banlieue afin de profiter de l'air pur et de la nature.

En 1995, lors des premières audiences publiques, je n'imaginai pas qu'on pouvait créer un **monstre** aussi volumineux, et concentrer autant de déchets dans un même lieu. J'ai pris conscience qu'un site d'enfouissement de cette envergure, à proximité des résidences, apportait des risques inévitables. Il est prouvé que la santé passe par un environnement sain.

Le projet d'agrandissement du site, en 2003, m'apparaissait impensable et incompatible avec les efforts de prévention pour la santé publique.

Selon la charte des droits et liberté de la personne du Québec chapitre 1V droits économiques et sociaux 2006 c.3, a.19 « **Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité** »

Mes préoccupations :

Après lecture des rapports d'enquêtes et d'audiences publiques du 16 mai 1995 et du 20 mai 2003, après avoir assisté aux séances d'informations du 28 janvier au 31 janvier 2008, et après une visite guidée du site d'enfouissement de Lachenaie (29 janvier 2008), il m'est apparu odieux pour ma région de cumuler dans un même lieu, haut de 40 mètres, le quart de tous les déchets de la province. Les vidanges venant d'aussi loin que des MRC de Vaudreuil-Soulange, de Roussillon, Montréal, Laval, Deux-Montagnes (70 km, 125km). On peut se demander, pourquoi chez nous et comment on peut même penser agrandir ce site?

Après 5 décrets, 3 audiences publiques, et la recommandation du BAPE de fermer ce **Monstre** en mai 2008, il est aberrant que l'on en soit encore à la case départ, on peut facilement comprendre l'exaspération des citoyens. Je ne vois que les intérêts financiers des investisseurs (cotés à la Bourse) pour justifier une telle demande et je ne peux expliquer l'indifférence des investisseurs, que par leur insouciance face à la situation ou par le fait qu'ils n'habitent pas la région.

Après avoir écouté les plaintes (documents DB 25 et DC7), les craintes, les questionnements et les préoccupations des citoyens sur les risques pour la santé, sur les dangers que causent la pollution de l'air, de l'eau, en plus de possibles catastrophes écologiques.

Après avoir entendu le fait que notre région, **Lanaudière Sud, a des taux de cancer, statiquement démontrés, de 25% plus élevés** que le reste de la province (Lanaudière Nord n'est pas un paramètre de comparaison, puisque c'est une région non similaire à la nôtre par sa situation géographique, notre banlieue Nord-Est devrait plutôt être comparée aux autres banlieues de Montréal).

Il semble que tout ait été dit! Cependant, rien n'a été fait!

Approche analytique versus approche systémique.

Ce projet est basé sur une **approche analytique**, dont toutes les recherches sont commandées par BFI, (Siège social à Houston, Texas). Certaines études en arrivent à la conclusion que l'air environnant du site est moins contaminé que l'air de nos maisons (DA 22). Les analyses telles : les relevés fait par le Nez Électronique voulant démontrer à quel moment le nez humain devrait sentir les odeurs et se plaindre, le contrôle possible de l'écoulement du lixiviat à partir de bassins de rétention et de la couche d'argile de vingt mètres, la récupération des biogaz à 95% (contesté par certains) et tous les procédés nouveaux expérimentés au Texas, toutes ces analyses sont captivantes, mais ne nous ont pas pour autant sécurisés. L'histoire nous a prouvé que la science est exacte jusqu'à preuve du contraire et malgré un contrôle minutieux, toutes les nouvelles technologies sont expérimentales.

En abordant ce site d'enfouissement par une **approche systémique**, nous pouvons nous attarder sur l'ensemble des facteurs impliquant la population et l'environnement, en plus de l'ensemble des risques encourus aussi bien pour les personnes que pour la biodiversité. Par le fait même que ce lieu soit à proximité d'un centre urbain, nous pouvons facilement décoder, qu'il est plausible pour la population de subir des dommages, voire même des résultats catastrophiques peuvent en découler aussi bien dans le présent que pour le futur (47 ans de risques).

Ce Monstre abominable créé de toute pièce m'apparaît davantage de la science fiction. Ce phénomène se juge à l'œil, juste avec le gros bon sens, nous ne pouvons présumer qu'il ne peut pas être nuisible. Nous devons nous souvenir que l'homme a réussi à vaincre la peste par l'hygiène dans son environnement. Il est possible de croire que la viabilité de l'écosystème est menacée par la détérioration du milieu naturel. (Avis d'infractions à BFI par le Ministère de l'environnement, documents DB27).

Risques associés à l'agrandissement du site :

1. Augmentation des problèmes psychosociaux, augmentation des effets désorganisateur liés au stress. **Augmentation des problèmes physiques** : Cancers, système digestif (maladie de Crohn.), problèmes respiratoires, asthme.

2. Affecter les réserves en eaux souterraines de la région, en polluant la nappe phréatique exposée à la pollution de surface et aussi la contamination des cours d'eau par l'écoulement du lixiviat. (Ce dernier peut modifier les conditions environnementales naturelles, pH, alcalinité, le lixiviat pourrait aussi avoir des conséquences graves sur la faune et la flore du milieu récepteur, le ruisseau St-Charles). Selon la politique provinciale adoptée le 26 novembre 2002 : Chaque citoyen doit ainsi pouvoir bénéficier, à un coût abordable, d'un accès à une eau potable de qualité. En 2004, on a retardé l'ouverture du Centre Hospitalier Pierre Le gardeur, suite à une anomalie de l'eau potable, à quelques reprises par la suite, on a interdit de boire l'eau dans cet édifice (causes inconnues). À Shannon 1998, il y a eu une poursuite collective faite par 2,000 citoyens, suite à une intoxication par l'eau. En mai 2000 à Walkerton en Ontario, il y eut contamination par E.Coli. L'eau demeure une ressource fragile et facilement polluée. Même si les conditions hydrodynamiques semblent ici favorables, les risques existent.

3. Pollution par fuites de biogaz (par simple diffusion ou à travers des fissures). Le méthane et le CO₂ sont des gaz à effets de serre. Selon une étude préliminaire de la Direction de la santé communautaire de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal réalisée en 1992 (document DB2, rapport 89 du Bape 26 mai 95 p.70) les risques associés au biogaz sont de deux ordres : **Le biogaz entraîne des risques d'explosion et d'asphyxie, s'il y a migration latérale de celui-ci.** 1^{er} Lorsque la concentration de méthane dans l'air est entre 5% et 15% il y a risque d'explosion. 2^{ème}, le méthane peut entraîner l'asphyxie dans des espaces restreints. Des accidents sont d'ailleurs survenus sur des sites d'enfouissement aux États-Unis, ainsi qu'à la carrière Miron, notamment à cause de la migration du biogaz dans le sol (document présenté DB2 p.11, rapport 89 du Bape 26 mai 1995 p. 70)

4. Pollution de l'air par les composés organiques volatiles (COV),

Benzène (maux de tête et nausées, agent cancérigène)

Hydrogène sulfuré H₂S (odeurs, maux de tête)

(Document DC36, effets : additif, potentiateur, synergique)

Pollution par les effets de la compression de (.9 tonnes de déchets en 1 mètre cube). Pollution par les poussières fines et grosses lancées dans l'environnement (allergie, asthme). Le concentré de virus, champignons (*Aspergillus fumigatus*), moisissures, bactéries dangereuses de toutes sortes, contre lesquels il n'existe aucun remède (SRAS, staphylocoque doré), résidus de produit pétrolier, aérosols, substances chimiques, batteries, en plus des substances utilisées pour camoufler les odeurs ou les procédés pour émettre des fumées invisibles.

5. Pollution par les boues radioactives provenant de l'usine

d'épuration des eaux de Montréal. Selon les rapports officiels de BFI, quatre chargements de boues se sont révélés positifs le 7 février, un autre le 5 février et un autre le 12 février au matin (6 relevés positifs). Réf : Journal de Montréal le 13 février 2008 p.2 et 3. Les employés du site sont-ils bien informés des risques?

6. Augmentation des nuisances déjà présentes comme : le bruit, les odeurs, la vermine, les goélands, le transport (500 camions en moyenne par jour contribuent à l'effet de serre), les débris laissés sur leurs parcours, le diesel, l'achalandage du trafic, l'augmentation des accidents et la détérioration des routes.

7. Les imprévus et dérèglements de la nature possibles, causés par les changements climatiques : séisme, tornades, tremblements de terre, foudre, inondations, températures plus élevées, vents violents, feux et les possibles **explosions** (poste de compression de gaz naturel de Gazoduc TQM à seulement 800 mètres).

8. Incendie non contenu : résultat de sabotage ou simplement un accident. L'inconscience de certains, les distractions, le verglas, le bris d'un équipement d'Hydro Québec (trois lignes à haute tension). En 1965, un violent incendie au dépotier Cloutier à St-François (Art. de la Presse en avril 2006). Selon les dires même du promoteur, **le feu serait le facteur de risque le plus difficile à gérer**, à cause des fumées nocives. (Sous-produits de la combustion des déchets: furane, dioxine) Voir document (DB 32)

Autres informations.

Pendant que M. Al Gore, M. Suzuki, M. Lemire et M. Kempf parcourent la planète pour démontrer les changements climatiques, l'effet de serre et les problèmes de l'accroissement des irrégularités entre les riches et les pauvres, nous ne pouvons croire que ce **monstre** soit inoffensif et que toutes les savantes études puissent gérer l'imprévu. La santé des humains et des espèces animales passe par un environnement sain.

Le ministère de l'environnement : Selon les dires de son représentant, ne fait que vérifier les études commandées par le promoteur. Dans toutes les études scientifiques, il faut tenir compte des biais causés par les attentes du chercheur, les fluctuations possibles des instruments de mesure et les variables dépendantes et indépendantes.

Selon M. Daniel Green, (co-président de la Société pour vaincre la pollution et conseiller scientifique du Sierra Club). Ce dernier souligne l'importance de confier la caractérisation à une tierce partie. Selon ses dires : « Ce que je remarque, c'est qu'un propriétaire d'un site contaminé n'échantillonne pas agressivement. C'est pourquoi une **évaluation indépendante est importante**. Moi, quand je vais sur un site, je cours après la pollution. Je fais exprès pour la trouver. » REF : Courrier Laval, actualités, Un éco territoire sur un dépotoir- l'incendie spectaculaire par Nathalie Villeneuve, 3 déc. 2006.

Le Ministère de la santé publique : Selon les dires de son représentant, celui-ci ne peut intervenir sans qu'il soit démontré qu'il y ait un risque pour la santé. Pourtant tous les directeurs régionaux de la santé ont signé un **principe de précaution** voulant que : « En cas de doutes ou de risques, on s'abstient ». Il n'y a aucune étude sur l'impact d'un centre hospitalier, à une distance de 2 km d'un site d'enfouissement de cette envergure.

Rapports du vérificateur général du Québec 2005-2006, faits saillants : chapitre 5, 5.3 : En ce qui a trait aux activités de surveillance et de contrôle exercées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, quant au respect des règles et des normes en vigueur dans le secteur de la récupération et de l'élimination, **le ministre ne peut actuellement exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles.** 5.19 L'enfouissement des matières résiduelles s'il n'est pas fait de manière sécuritaire, amène des préoccupations : écoulement de lixiviat qui peut occasionner la contamination des nappes d'eau souterraines et la détérioration de la qualité des sols et de l'eau de surface, la diffusion de biogaz, la pollution par des métaux lourds et des matières organiques, les risques d'incendie. En ce qui concerne l'incinération des matières résiduelles, les effets potentiels sont liés à la pollution atmosphérique et à la production de cendres dans lesquelles on trouve des polluants.

La poubelle du Québec.

Lanaudière sud ne veut pas être la poubelle du Québec, les municipalités qui déversent chez nous doivent se soucier de trouver des solutions de rechange.

En plus de six épisodes de smog par année, notre région vit déjà des problèmes de pollutions des eaux, de l'air, de la dégradation des sols et du dépérissement des feuillus. Le problème de pollution agricole des eaux du bassin de la rivière L'Assomption en est un exemple. Intervenir dans les cycles naturels est souvent néfaste. Dans la nature, « rien ne se perd et, rien ne se crée ». Est-ce donc à dire que : Tous ces déchets resteront sous une forme quelconque dans notre environnement?

En regard à l'ensemble de tous ces facteurs de risque, qui peuvent agir en synergie, nous ne pouvons que conclure à l'urgence d'éliminer ce **monstre** et surtout, d'éviter sa croissance. C'est en terme de conscience sociale que tous les individus en poste devront informer notre gouvernement, à savoir être responsables des décisions très graves qui seront prises.

Recommandations :

1. L'intelligence collective peut comprendre que, ce **monstre**, dans une zone urbaine, n'est tout simplement pas à sa place et il **se doit d'être relogé**. (Population dans un rayon de 6 km). Total : 54,683 habitants (Document DA39, selon statistique Canada 2006) en plus d'un centre hospitalier, 9 centres de la petite enfance, 24 écoles primaires, 1 CLSC, 4 centres hospitaliers de soins de longue durée, 15 résidences pour personnes âgées. (Document DA28). Devant une catastrophe écologique, nous pouvons imaginer l'ampleur de l'évacuation. Nous sommes d'avis aussi, que ce monstre, ne serait pas à sa place, nulle part ailleurs.

2. **Il serait préférable de diviser cette masse de déchets** en plusieurs petits **monstres** plus facilement gérables. De cette façon, il serait plus aisé de surveiller leurs croissances, leurs comportements, leurs réactions et les dégâts potentiels qu'ils peuvent causer. En toute logique, on ne peut laisser grandir ce Monstre, (17 ans de croissance, 30 années pour contrôler ses dégâts = 47 ans de problèmes à venir).

3. Pelleter chez le voisin est tout simplement immoral, **chaque région doit être autonome et gérer son propre monstre**, il serait plus facile de sensibiliser les individus à recycler, composter et moins consommer. Dans ces conditions, l'information passerait mieux et les gens se sentiraient plus concernés. Dans le futur, chaque citoyen pourrait livrer lui-même ses rebuts non recyclés, non compostés et payer au poids, pourquoi pas? Chaque région doit garder ses déchets dans sa cour en utilisant des centres de traitements régionaux, ce qui éviterait la pollution par le transport.

4. **La solution temporaire serait une surtaxe élevée aux régions éloignées**, afin de décourager celles-ci d'exporter leurs déchets et d'inciter par le fait même les municipalités à trouver une solution locale à leurs problèmes, à chacun ses responsabilités. Les revenus ainsi obtenus pourraient être utilisés pour supporter les projets régionaux et ce, jusqu'à l'auto financement des coûts de la valorisation des matières résiduelles.

5. Insuffisance des normes environnementales? Il devrait y avoir une **quantité limitée à chaque site**, pour éviter une trop grande concentration de matières résiduelles. Et pourquoi pas **criminaliser les agressions environnementales dangereuses**, avec davantage d'imputabilité, les consciences seraient certainement plus éveillées.

En conclusion :

Madame la ministre, peut-on imaginer ce **Monstre** de méga dépotoir à l'ouest de Montréal? Est-ce le privilège des riches d'être protégés? **L'iniquité sociale** d'une vieille habitude historique, du pouvoir économique de déverser vers l'est (hôpitaux psychiatriques, raffineries pétrochimiques, usine d'épuration) demeure une mentalité à changer. La dégradation de l'environnement apporte des risques pour la santé publique, et les bénéfices vont dans la poche des riches, dans la région, nous n'avons que la force du nombre.

Madame la ministre, dans l'intérêt de la population de Lanaudière Sud, de la biodiversité à l'air libre, de la biodiversité souterraine, si nous ne pouvons être débarrassés de ce monstre présent, nous vous recommandons d'en arrêter immédiatement la croissance et de fermer, comme prévu, définitivement ce site d'enfouissement. Aucun intérêt privé et aucun enjeu financier ne doivent être placés au-dessus de la santé d'une population. Je suis persuadée que Messieurs : Suzuki, Al Gore, Lemire et Kempf seraient de notre avis pour protéger l'environnement, nos enfants et nos petits-enfants futurs. Je ne voudrais surtout pas leur laisser un héritage lourd à porter, celui d'inscrire ce lieu sur la liste des sites contaminés fédéraux, à titre de site orphelin.

Notre position est claire : il est déjà trop tard pour éviter toutes nuisances et risques. Cependant, la fermeture immédiate de ce site, comme prévu, est la meilleure prévention pour que les générations futures puissent utiliser ce territoire à des fins plus nobles.

L'enfouissement ou l'empilage de déchets est tout simplement inacceptable. La fermeture est la seule voie logique possible.

/Rollande Dulong
Bachelière en psychologie
Retraitée de la Santé et
des Services Sociaux